

# Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne



Accès au site : <https://www.haute-garonne.fr/>

**Le Conseil départemental est " l'assemblée délibérante du département ". Il est composé de 54 conseillers départementaux, 27 hommes et 27 femmes, qui ont été élus pour 6 ans pour représenter les 27 cantons qui composent aujourd'hui la Haute-Garonne.**

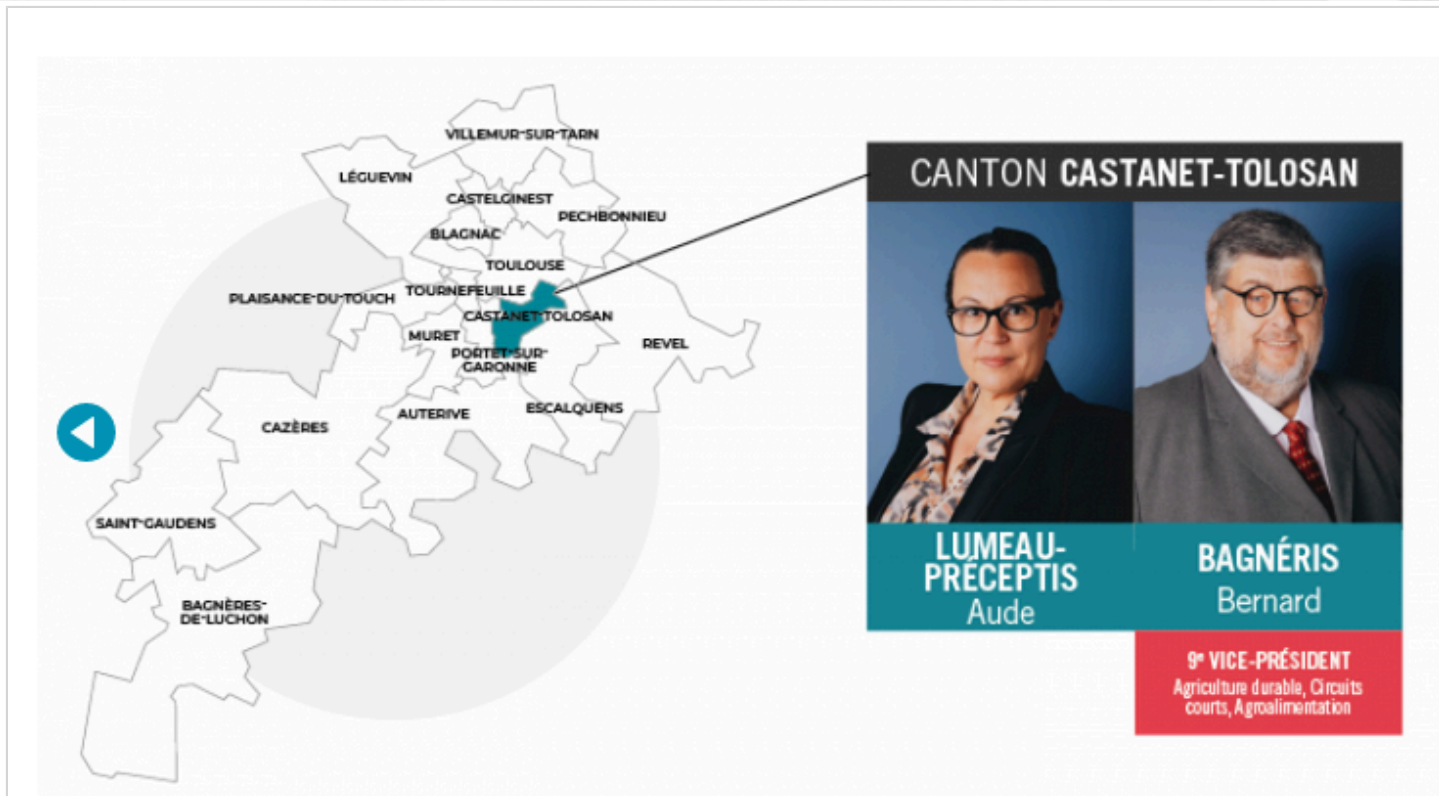
## Quelles sont les compétences du Conseil départemental ?

Les élu-es départementaux décident de la mise en place de politiques publiques liées aux compétences de l'institution.

Les principales missions du Conseil départemental sont : **les solidarités humaines** (protection de l'enfance, autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, soutien à l'insertion, aide au logement, etc.), **l'aménagement équilibré du territoire** (développement des mobilités, accès au numérique, soutien aux communes, etc.), **la transition écologique** (développement de l'agro-environnement, protection de la biodiversité, gestion de la ressource en eau, etc.) et **l'éducation** (gestion des collèges, soutien aux jeunes, etc.).

Le Département intervient aussi pour soutenir l'accès à la **culture pour tous**, au **développement de la pratique sportive** ou encore le **tourisme**.

**Les élus du canton de Castanet-Tolosan :**



Bernard Bagnéris :

<https://www.haute-garonne.fr/elus/bagneris-bernard>

Aude Lumeau-Preceptis

<https://www.haute-garonne.fr/elu/aude-lumeau-preceptis>